Rapport de présentation des ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Conseil Municipal du lundi 4 mars 2024

Sommaire

Préambule 4

LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET NATIONALE 5
Les perspectives de l'économie mondiale
Les mesures de la loi de Finances 2024 sur les collectivités locales
La DGF des communes
Instauration d'un objectif non contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2024
Un soutien toujours conséquent à l'investissement local

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 9
Section de fonctionnement
Les dépenses 9
Le personnel communal
Les charges à caractère général
Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)
Les subventions
Les charges de gestion courante
L'endettement communal

Les ressources 16
Les dotations
Les produits des services et du domaine
Les autres impôts et taxes
La fiscalité directe locale

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS 20
Les priorités 2024
Le financement des investissements
Prévisions des investissements 2024

MAQUETTE BUDGETAIRE OB 2024 25

L'ANALYSE FINANCIERE 26
Equilibre du budget
Notions d'épargnes
Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Préambule

En application du l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Pour les budgets de la nomenclature M57, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, le débat doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport des orientations 2024 permet :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte du la loi de Finances pour 2024 ainsi que la trajectoire des dépenses publiques envisagée par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires
- de présenter les orientations de la Ville, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelle des investissements.

Ce rapport a pour vocation d'éclairer le futur vote des élus par la définition des priorités qui seront retranscrites dans le budget primitif et doit permettre l'évaluation prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement. Il comporte également une présentation de la structure et l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du DOB, la collectivité doit présenter ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, ce rapport sera transmis au préfet et au Président de la CAPBP. Il sera ensuite mis en ligne sur le site internet de la Ville de Billère et tenu à disposition du public à l'hôtel de Ville dans les quinze jours suivant le débat d'orientations budgétaires. Le public sera tenu avisé de cette mise à disposition.

La conjoncture internationale et nationale

Les perspectives de l'économie mondiale : faible croissance, inflation élevée et risques financiers

Les perspectives économiques de l'OCDE de fin 2023 montrent que la reprise mondiale qui a suivi la pandémie de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie marque le pas. Les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent. La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3% en 2023 avant de reculer à 2,7% en 2024 avec une part importante de cette croissance imputable au pays asiatiques.

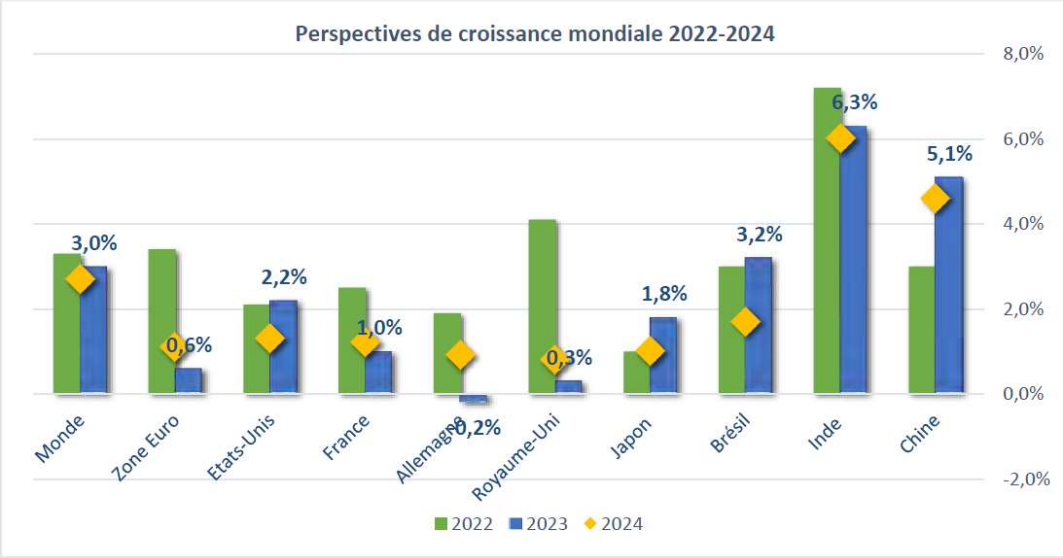

L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat de ménages. Le resserrement des politiques des banques centrales a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays développés ont durci leur condition d'octroi de prêts.

Les perspectives en France

La croissance serait de 1% en 2023 et la prévision de croissance pour 2024 établie initialement à **1,4%** a été revue à la baisse au premier trimestre 2024 pour atteindre **1%** en rythme annuel. L'investissement des ménages reculerait et celui des entreprises ralentirait avec la hausse des taux d'intérêt.

L'inflation baisserait légèrement à 4,9% en 2023 (après 5,2% en 2022). Pour le Gouvernement, le bouclier tarifaire sur l'énergie a permis de réduire le niveau des prix de 2 points. On passerait en 2024, d'une inflation énergétique et sur les produits alimentaires, à une inflation qui toucherait tous les services.

L'inflation devrait encore être élevée au début de l'année 2024 mais refluerait progressivement au cours de l'année pour atteindre sur une année pleine un peu moins de 3%.

L'endettement public français demeure élevé : 109,7% du PIB

L'endettement public prévisionnel 2023 et 2024 reste élevé, soit 3 091 Md€ en 2023, représentant 109,7% du PIB en 2023 et 2024

Les dépenses de l'Etat baisseront entre 2023 et 2024 pour engager une trajectoire de diminution de la dépense de l'Etat, de désendettement et de réduction des déficits publics.

La France s'est fixé un objectif de redressement progressif de ses finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7% en 2027, et la réduction année après année de son endettement en part de PIB. Dès l'année 2024, l'objectif est de réduire le déficit public passant de 4,9% à 4,4% du PIB. La loi de Finances consacre aussi la sortie progressive des boucliers énergie, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises, et la sortie du plan de relance.

Les mesures de la loi de finances 2024 sur les collectivités

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes, principal concours financier de l'Etat aux collectivités s'élèvera à 27,2 milliards d'€.

Elle est abondée de 320 millions d'€ en 2024 (mais en plus faible proportion que si la DGF était indexée sur l'inflation) :

- 150 millions d'€ pour la dotation de solidarité rurale
- 140 millions d'€ pour la dotation de solidarité urbaine
- 30 millions d'€ pour la dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI.

Instauration d'un objectif non-contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités **qui le souhaitent** – et qui le peuvent - à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point soit une prévision pour les 4 prochaines années :

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente Loi de programmation des Finances publiques 2018-2022 est en volume et non en valeurs.

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases en 2024

Comme le prévoit l'article 1518bis du Code général des impôts (CGI) depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée.
Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2(pour une application en année N).

L'IPCH de novembre 2023 est ressorti sur un an à **+ 3,9%**, c'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2024. Ces prévisions s'appliquent uniquement sur les bases d'habitation et de locaux industriels (et non sur les bases dites professionnelles et commerciales).

Sur les périodes allant de 2025 à 2027, la Banque de France prévoit l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) respectivement à +2,5% ; +1,8% ; 1,7%.

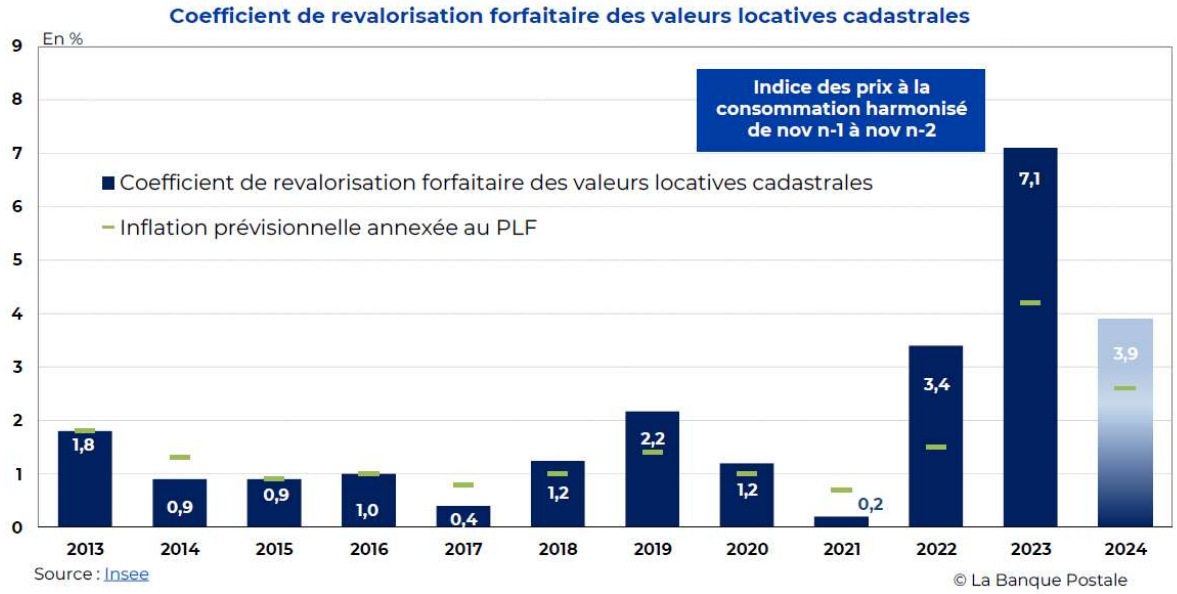

Un soutien de l'Etat à l'investissement local

L'Etat renforce son soutien au collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ».

Le fonds vert s'établit désormais **à 2,5 milliards d'€.** Parmi les priorités, la rénovation des écoles.

	Enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Eligibilité	Objet
Fonds vert	**1,5Mds€**	**2,5Mds€**	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	**En priorité la rénovation des écoles** Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, les aides financières accordées au titre de la DETR et de la DSIL sont renforcées.

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de plus de 2 milliards d'€ :

Récapitulatif des enveloppes :

	2024
DSIL	570 M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle
DETR	1,046 Mds€
DPV	150 M€
DSID	212 M€

DSIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DETR = Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DPV = Dotation Politique de la Ville
DISD = Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements

Ces annonces sont cependant contredites par les dernières déclarations du Ministère des Finances qui fixe une baisse des dotations et subventions de 10 Milliards d'€. Ainsi, le fonds vert serait amputé de 500 millions, les aides à la rénovation (prime renov) subiraient également une baisse conséquente.
Il y a lieu de discuter de ce qui relève de la communication initiale du gouvernement et la réalité budgétaire, notamment celle en direction des communes.

Les orientations budgétaires de la collectivité pour 2024

Compte tenu du contexte précédemment exposé, les grands principes qui guideront la structuration du budget primitif 2024 seront les suivants :

- Le maintien de la qualité des services publics et l'entretien du patrimoine communal
- La préservation des capacités d'investissement au travers de la maîtrise des dépenses de gestion,
- La recherche d'économie et d'efficience dans la gestion des services gestionnaires
- Le soutien aux projets prioritaires pouvant notamment bénéficier de subventions et aides extérieures
- La maîtrise des prévisions budgétaires dans une logique de suivi de gestion annuelle afin de sécuriser les équilibres financiers

Section de fonctionnement

Les dépenses

PERSONNEL

Le budget primitif 2023 des dépenses de personnel (chapitre 012) s'établissait à 9 814 120 €. Ces prévisions ont fait l'objet d'un ajustement en cours d'exercice de + 70 000 € (DM1 et DM2).

Les principaux facteurs de la masse salariale en 2023 sont

- Hausse de la valeur du point d'indice
  - Au 1er juillet 2022 (+3,5%), effet report sur 2023 par rapport à 2022 : + 142 280 €
  - Au 1er juillet 2023 (+1,5%), effet sur l'année 2023 par rapport à 2022 : + 62 096 €

- Revalorisation des grilles indiciaires
  - Agent de catégorie B : + 7 709 €
  - Agents de catégorie C : + 23 114 €

- Revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)
  - +10 % en janvier 2023 : + 24 740 €

L'année 2024 sera impactée, notamment, par les évolutions suivantes :

- Versement de la **prime pouvoir d'achat** (délibération décembre 2023) : + 144 600 €
- Impact de **l'augmentation de 5 pts d'indice** pour tous les agents en janvier 2024 : + 108 000 €
- Impact de la **hausse de la valeur du point** d'indice de juillet 2023 : + 62 200 €
- Hausse du **taux de cotisation CNRACL** : + 43 000 €
- **Revalorisation** des grilles indiciaires : + 22 100 €

Il est prévu 3 départs à la retraite en 2024 qui seront tous remplacés (1 technicien, 1 agent de restauration, 1 auxiliaire de puériculture)

L'objectif du chapitre 012 se situe à **10 442 000 € pour l'exercice 2024 soit une augmentation de près de 7%** avec le BP 2023. Il représente **61 %** des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de personnel de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023	2024
Masse salariale (chapitre 012)	8 809 296 €	9 069 160 €	9 454 386 €	9 762 408 €	10 442 000 €
Evolution annuelle (en €)	129 786 €	259 864 €	385 225 €	308 022 €	679 592 €
Evolution annuelle (en %)	1,5%	3,0%	4,3%	3,3%	6,96%

La structure des effectifs au 1er janvier 2024

Répartition des agents (effectifs) par catégorie

	Effectifs
Catégorie A	30
Catégorie B	36
Catégorie C	219
TOTAL	**285**

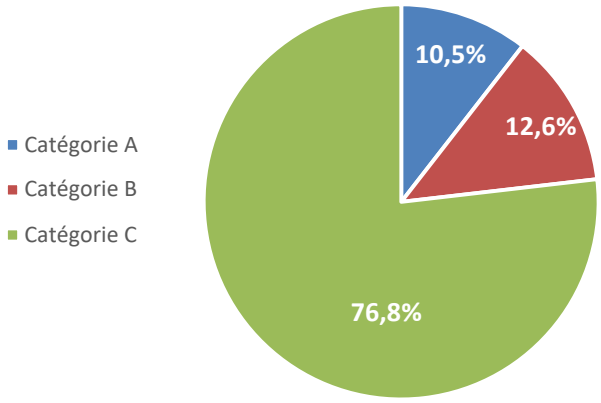

Répartition des agents par statut

	Effectifs	ETP
Titulaire	185	174,87
Contractuel	100	55,66
TOTAL	**285**	**230,53**

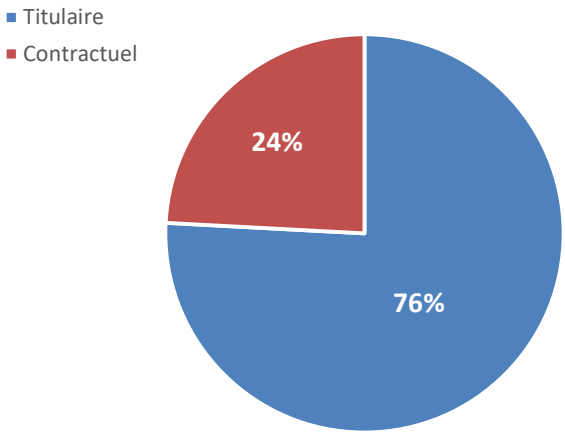

L'évolution des effectifs de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre ETP	224,4	228,2	232,5	229,2
Evolution annuelle	2,7%	1,7%	1,9%	-1,4%

Quelques éléments relatifs à la répartition de la masse salariale en 2023

	Montant	% de la masse salariale
Traitement de base indiciaire	4 197 370 €	57,25%
Montant IFSE	372 873 €	5,09%
Prime de fin d'année	315 012 €	4,30%
Participation employeur mutuelle et protection sociale	71 013 €	0,97%
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	35 770 €	0,49%

La durée effective du travail dans la commune

Depuis le 1er janvier 2022 et la mise en œuvre du nouveau règlement du temps de travail au sein de la collectivité, la durée effective du travail est de **1 607 heures** pour l'ensemble des agents à temps complet.

Concernant l'organisation du temps de travail, la majorité des agents, environ les deux tiers, effectuent désormais 38h00 de travail effectif hebdomadaire ce qui génère des jours dits « ARTT ».

Du fait des spécificités des missions exercées, environ un tiers des agents ont un temps de travail annualisé.

LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre s'élèverait à **4,5 millions d'€** (incluant les dépenses liées à la SPL restauration) soit une **hausse de 7,75% (+324 225 €)** par rapport aux crédits prévus au BP 2023. Ce chapitre représente **26,4%** des dépenses de fonctionnement.

Il permettra d'assurer la poursuite des activités et services publics répartis comme suit :

- Services à la population : 1 661 963 € (36,9%)
- Valorisation & entretien du cadre de vie : 1 241 257 € (27,6%)
- Ingénierie, ressources & ville durable : 881 314 € (19,5%)
- Restauration collective SPL : 722 976 € (16,0%)

Une augmentation de certaines charges supérieure à l'inflation

Le taux d'inflation 2023 de 4,9% (source INSEE) impacte fortement les charges de la collectivité, notamment concernant l'acquisition de fournitures. Cependant, ce taux moyen ne reflète pas les augmentations propres certains secteurs.

A titre d'exemple :

- Augmentation des prix de marché public de transport scolaire ont augmenté
- Augmentation des coûts des végétaux de près de 30%

La diminution des charges de fluides entravée par la hausse des coûts annexes

Malgré une tendance à la baisse des coûts de la molécule de gaz, **les coûts d'acheminement subiront une augmentation de près de 30%** d'ici juillet 2024 (source TE64) et la Taxe intérieure sur la consommation de Gaz doublera.

Pour les **charges d'électricité, une diminution des tarifs** (-10% en moyenne pour les bâtiments, soit environ **50 000 € d'économies**) a été intégrée dans les prévisions des charges à caractère général.

L'impact indirect et direct des aléas climatiques sur les charges de la commune

La sinistralité en hause due aux aléas climatiques, incite les compagnies d'assurances à augmenter leurs tarifs (+7% en moyenne pour les particuliers).

La situation est encore plus complexe pour les collectivités locales avec le désengagement des assureurs. Les contrats de la Ville arrivant à échéance en 2024, **l'hypothèse d'un surcoût majeur des primes d'assurance** est à envisager **(+25 000 €)**

Plus directement la récurrence des tempêtes touchant le territoire ces dernières années impacte les dépenses communales. En 2023, le surcoût de tempêtes a été estimé à 25 000 €. Dans le cadre d'une gestion raisonnée, il est envisagé de reconduire ce montant dans le cadre des orientations budgétaires.

Compte tenu de l'inflation et des incertitudes sur les tarifs des fluides, **il est proposé dans le cadre de ces orientations budgétaires une augmentation de 324 275 €** par rapport au budget primitif 2023.

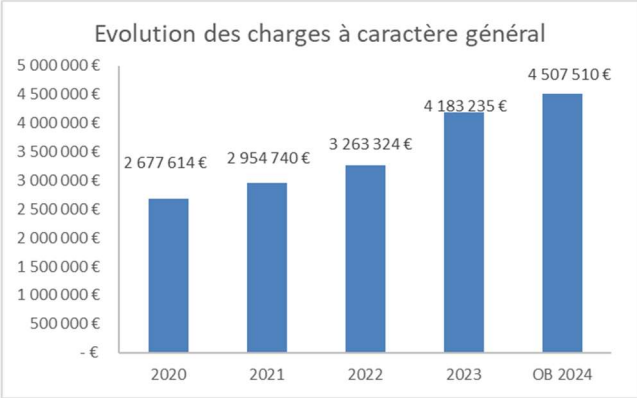

LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL (FPIC)

Le F**onds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC), dispositif péréquateur instauré en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

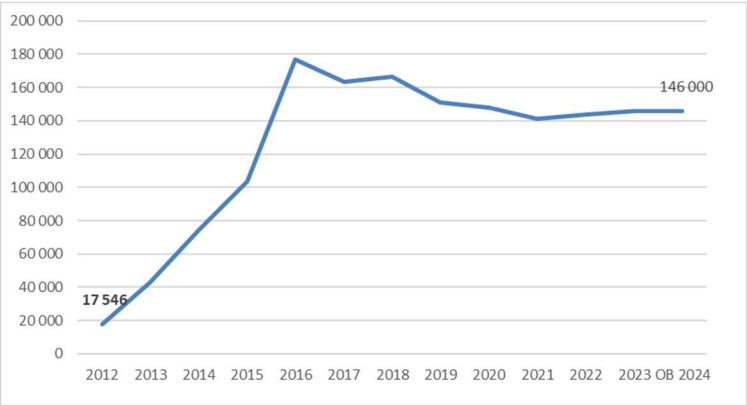

La contribution 2024 devrait perdurer au niveau de celle de 2023 **soit 146 000 €.**

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Ce chapitre couvre les subventions en direction de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au bénéfice des associations billéroises. Il représenterait 7% des dépenses de fonctionnement pour un montant de **1 200 000 € (BP 2023 : 1 122 470 €).**

Une analyse précise de la situation financière de chaque association est menée au cas par cas par les différentes commissions municipales.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre s'élèverait en **2024** à environ **565 000 €** soit 3% des dépenses de fonctionnement **(BP 2023 : 570 912 €).**

Les principales dépenses de ce chapitre sont réparties comme suit :

- Les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus
- Les participations aux divers organismes publics
- Le coût de la mutualisation numérique avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (serveurs informatique, ordinateurs, téléphonie fixe et mobile)
- Les contributions liées au domaine de l'éducation et scolaire telles les bourses communales, les crédits coopératifs et les participations aux frais de scolarité des communes
- Les frais liés à la démarche de l'accompagnement et du diagnostic fonctionnel et organisationnel réalisé par le Centre de gestion 64
- La participation à l'intéressement du prestataire de chauffage

L'ENDETTEMENT COMMUNAL

En 2023, la Ville de Billère a contracté **un prêt de 868 000 €** pour une durée de **20 ans** à un taux fixe garanti de **3,74 %** au titre des Investissements 2023.

Au **1er janvier 2024**, l'encours de la dette s'élève à **12,57 M€** (cf. détails page 15) :

	Au 1er janvier 2023	Au 1er janvier 2024	Variation
Encours de la dette	13 038 683 €	**12 572 728 €**	⇩ - 465 955 €

La dette de la Ville est composée de 22 emprunts à taux fixe auprès de 9 établissements bancaires.

La structure de la dette ne présente aucun danger : elle est composée à **100% de taux fixe**. Le taux moyen de l'ensemble de la dette communale est de **2,84%.**

Concernant la charte de bonne conduite dite « charte Gissler » classifiant les emprunts en fonction de leur risque, la dette se positionne à 100 % en **catégorie 1a »** permettant de nous dégager de possibles dérapages liés aux emprunts à taux variables dits « toxiques » contractés avant 2008.

La structure de la dette actuelle au 01/01/2024 et l'évolution de l'encours

Répartition par organisme bancaire

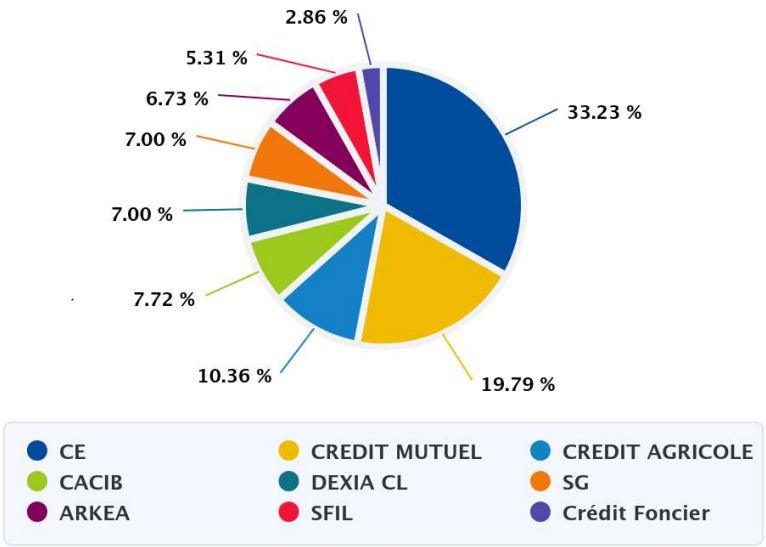

Pour 2024, les **charges d'intérêts** s'élèveront à environ **347 000 €** et représentent 2% des dépenses réelles de fonctionnement. Le remboursement de la **dette en capital** s'élève pour 2024 à un peu plus de **1,3 M€.**

Il est à noter que le coût de l'emprunt pour les collectivités progresse fortement ces 3 dernières années. Pour illustrer cette situation le tableau ci-dessous présente l'évolution des conditions d'emprunt en seulement 2 ans. L'impact de la montée des taux est et sera important sur les futurs budgets, aussi la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais un enjeu pour compenser la progression des frais financiers. La maîtrise des dépenses de fonctionnement consolide l'autofinancement, source essentielle de financement des investissements.

Coût d'un emprunt	**Taux d'intérêt**	**Montant des intérêts à montant emprunté identique**	**Evolution par rapport à l'année 2021**
Emprunt exercice 2021	0,78%	5 900 €	
Emprunt exercice 2022	2,80%	18 600 €	+215%
Emprunt exercice 2023	3,74%	22 000 €	+280%

Le profil d'extinction de la dette

Au 1er janvier 2024, le profil d'extinction de la dette existante est le suivant :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	**12 572 728,17 €**	1 328 661,30 €	347 123,19 €	1 675 784,49 €	11 244 066,87 €
2025	11 244 066,87 €	1 344 913,13 €	301 780,68 €	1 646 693,81 €	9 899 153,74 €
2026	9 899 153,74 €	946 056,89 €	255 619,49 €	1 201 676,38 €	8 953 096,85 €
2027	8 953 096,85 €	877 731,96 €	229 294,00 €	1 107 025,96 €	8 075 364,89 €
2028	8 075 364,89 €	765 792,83 €	206 404,98 €	972 197,81 €	7 309 572,06 €
2029	7 309 572,06 €	688 262,32 €	187 532,95 €	875 795,27 €	6 621 309,74 €
2030	6 621 309,74 €	698 567,57 €	169 661,32 €	868 228,89 €	5 922 742,17 €
2031	5 922 742,17 €	653 562,10 €	151 942,27 €	805 504,37 €	5 269 180,07 €
2032	5 269 180,07 €	660 776,90 €	134 639,45 €	795 416,35 €	4 608 403,17 €
2033	4 608 403,17 €	659 349,39 €	116 892,06 €	776 241,45 €	3 949 053,78 €
2034	3 949 053,78 €	614 953,82 €	99 243,23 €	714 197,05 €	3 334 099,96 €
2035	3 334 099,96 €	625 936,83 €	82 396,18 €	708 333,01 €	2 708 163,13 €
2036	2 708 163,13 €	567 312,88 €	66 095,65 €	633 408,53 €	2 140 850,25 €
2037	2 140 850,25 €	528 871,79 €	51 662,28 €	580 534,07 €	1 611 978,46 €
2038	1 611 978,46 €	516 826,19 €	38 181,21 €	555 007,40 €	1 095 152,27 €
2039	1 095 152,27 €	527 800,49 €	24 552,12 €	552 352,61 €	567 351,78 €
2040	567 351,78 €	221 713,65 €	10 674,87 €	232 388,52 €	345 638,13 €
2041	345 638,13 €	196 207,26 €	6 615,78 €	202 823,04 €	149 430,87 €
2042	149 430,87 €	127 730,87 €	2 847,08 €	130 577,95 €	21 700,00 €
2043	21 700,00 €	21 700,00 €	304,35 €	22 004,35 €	0,00 €

source Finance Active

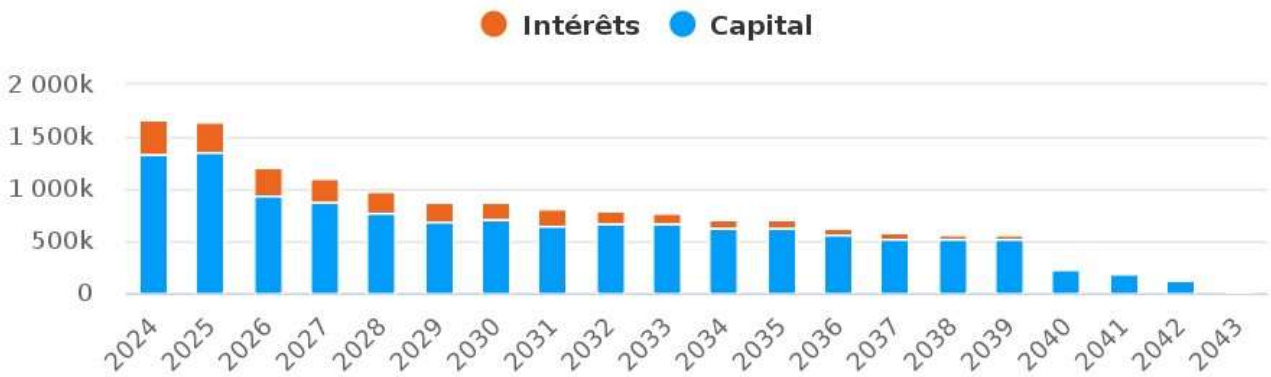

Le ratio de désendettement

Le ratio de capacité de désendettement (encours de dette / Epargne brute) **exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette** en y consacrant la totalité de son autofinancement disponible.

Ce ratio exprimé en années mesure la solvabilité financière des collectivités et le nombre d'années qui lui resterait pour éteindre la dette.

Ce ratio en baisse depuis 2021 se situerait (sous réserve des résultats définitifs) à **4,3 années en 2023**, ratio maîtrisé face à la baisse des dotations de l'Etat, aux efforts de gestion quotidiens et à une situation exceptionnelle.

La Ville serait en capacité de rembourser ses emprunts sur 4 exercices si elle y consacrait toute son épargne

Les ressources

Les recettes de la Ville reposent traditionnellement sur les deux piliers que constituent la fiscalité (63%) et les dotations (16% dont 6% de DGF).

LES DOTATIONS

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

En application de la loi de Finances 2024 et du fait du renouvellement de non-application de l'écrêtement, la DGF connaîtra une relative stabilité.

A ce stade des orientations budgétaires, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est **estimée à 1 146 030€.**

Ci-dessous, l'évolution depuis 10 ans du montant de la DGF :

DGF Billère	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	OB 2024
	2 227 319 €	1 899 937 €	1 582 842 €	1 371 360 €	1 303 915 €	1 241 474 €	1 186 012 €	1 127 027 €	1 088 580 €	1 131 080 €	1 146 030 €
évolution en montant	- 111 215 €	- 327 382 €	- 317 095 €	- 211 482 €	- 67 445 €	- 62 441 €	- 55 462 €	- 58 985 €	- 38 447 €	42 500 €	14 950 €
évolution en %	-4,76%	-14,70%	-16,69%	-13,36%	-4,92%	-4,79%	-4,47%	-4,97%	-3,41%	3,90%	1,32%

.

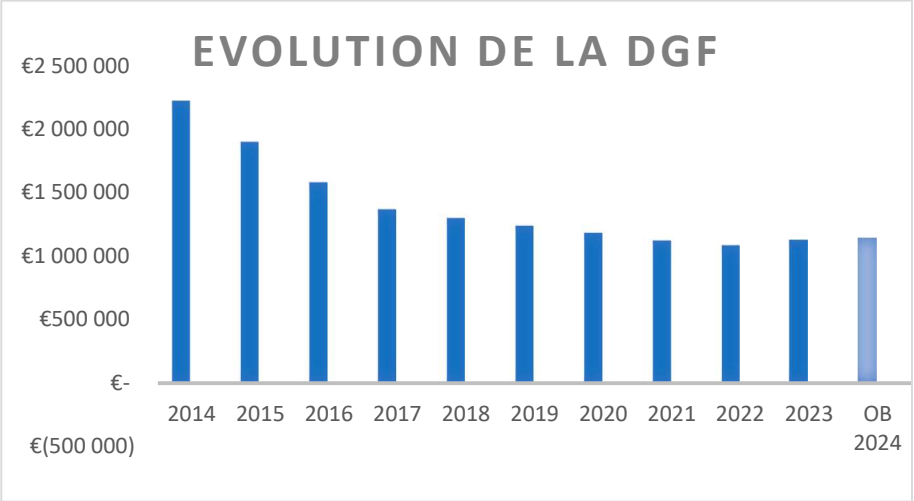

La dotation de solidarité urbaine (DSU)

Après une évolution positive sur ces deux dernières années, la dotation de solidarité urbaine 2024 bénéficiera d'une augmentation de 10 492 € pour atteindre **344 233 €** soit 11% du chapitre 74.

LES PRODUITS DE SERVICE ET DE DOMAINE

En 2023, les recettes de domaine et de service auxquelles on ajoute les recettes de domaine et de remboursement par d'autres organismes (comme les frais des repas de la SPL), représentaient **1 042 732 €.**

Pour 2024, il est proposé **1 128 491 € soit 6 % des recettes de fonctionnement.**

Les recettes de service publics sont notamment réparties comme suit :

- La restauration scolaire
- La petite enfance
- Le sport (piscine, trinquet)
- Les activités de jeunesse, famille, senior

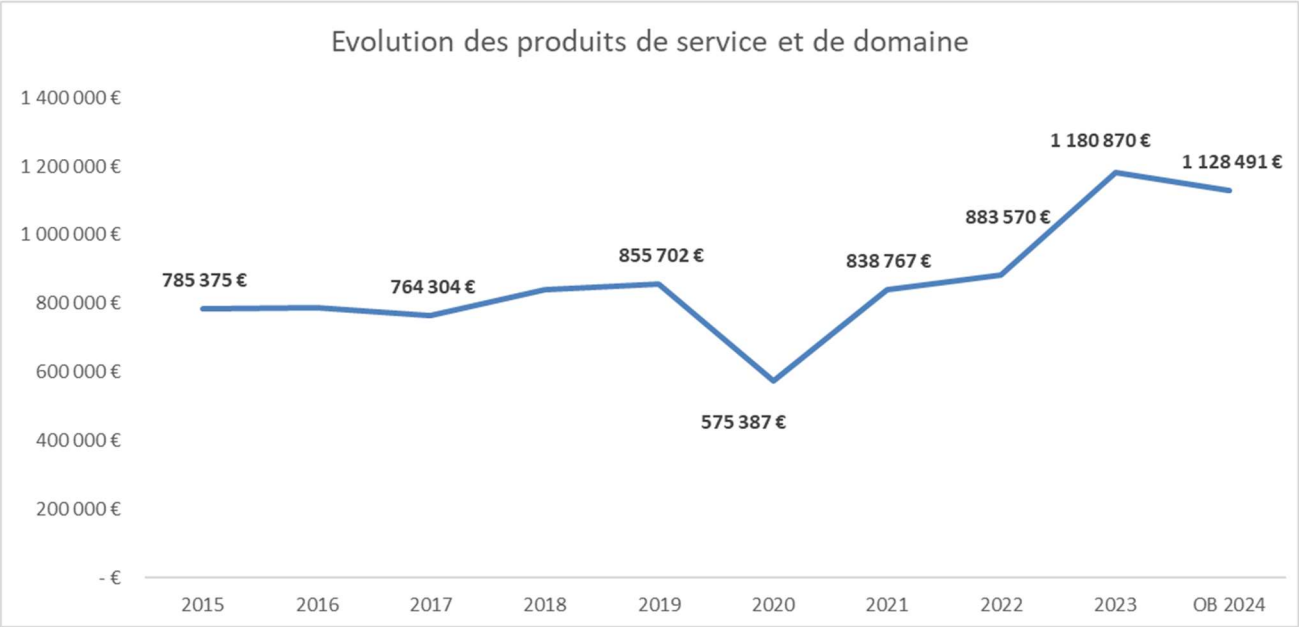

LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Les dotations communautaires stables

Pour Billère, l'attribution de compensation provisoire s'élèverait pour 2024 à **1 344 126 €** prenant en compte les décisions prises par le Conseil communautaire de la CAPBP en date du 21 décembre 2023.

Les droits de mutations

Ces prélèvements sont effectués par les notaires au moment d'un changement de propriétaire d'un bien immobilier. Une partie de cette somme est ensuite reversée au département et à la commune où se situe le bien immobilier.

Depuis la dynamique amorcée en 2021 et une embellie en 2022, le marché de l'immobilier connaît un net ralentissement (inflation, hausse des taux, emprunts plus difficiles à obtenir).

Par mesure de prudence, le **produit 2024** serait estimé à **550 000 €** (24% des recettes du chapitre 73 - hors fiscalité) soit en légère baisse par rapport au BP 2023 (581 000 €).

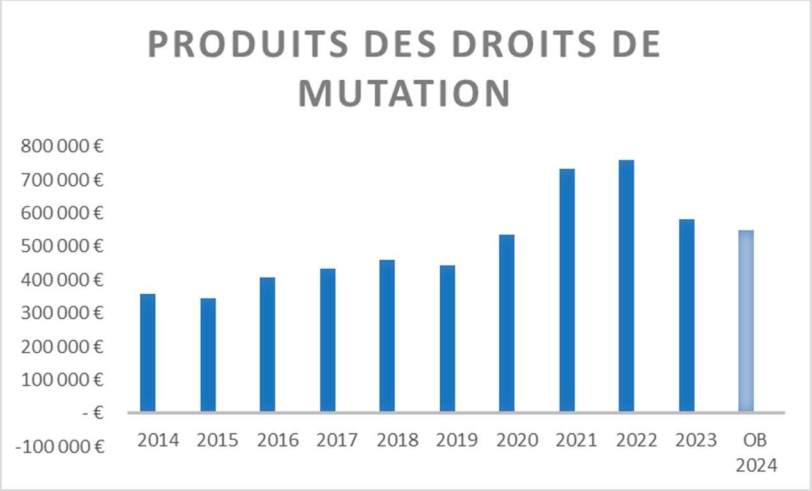

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	OB 2024
droits de mutation	357 552 €	345 620 €	408 311 €	434 764 €	458 252 €	442 617 €	536 706 €	733 648 €	760 363 €	581 334 €	550 000 €
évolution n/n-1	1,49%	-3,34%	18,14%	6,48%	5,40%	-3,41%	21,26%	36,69%	3,64%	-23,55%	-5,39%
	5 249 €	- 11 932 €	62 691 €	26 453 €	23 488 €	- 15 635 €	94 089 €	196 942 €	26 715 €	- 179 029 €	- 31 334 €

Les autres taxes

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité a été notifiée en juillet 2023 pour 225 000 €. Elle devrait garder ce niveau en 2024. Ce poste de recettes représente 10 % de ce chapitre et devrait atteindre **220 000 € en 2024 en légère diminution.**

La taxe locale sur les enseignes et panneaux publicitaires (TLPE) aujourd'hui stable représente 2% de ce chapitre. Elle devrait se stabiliser à **47 000 € pour 2024**

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

La revalorisation forfaitaire des bases déterminée par référence à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre de l'année précédente (IPCH) est fixé à **3,9%** : indice définitif publié par le gouvernement

A partir des notifications des bases 2023 ajustées de la revalorisation forfaitaire 2024 de 3,9%. le produit fiscal attendu pourrait s'établir au titre de 2024 :

	Notification 2023	Prévisions 2024
Base nette imposable taxe d'habitation dont sur les Résidences Secondaires THRS	1 933 555	1 201 677
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	17,98%	17,98%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires*	347 653	216 062
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti TFB	21 545 682	22 365 964
Taux taxe foncière sur le bâti	42,28%	42,28%
Effet Coefficient correcteur	1 966 688	2 049 755
Produit de la taxe foncière sur le bâti	11 076 202	11 506 085
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti TFNB	24 092	24 092
Taux taxe foncière sur le non bâti	48,96%	48,96%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	11 795	11 795
Bases Taxe Habitation Logements Vacants THLV	389 086	404 260
Taux THLV	17,98%	17,98%
Produit THLV	69 958	72 686
Produit des contributions directes	**11 505 609**	**11 806 627**

	2024
Gain par rapport à N-1	**+ 301 019 €**

*****Au sujet des bases de THRS, les contribuables ont utilisé pour la première fois le service de gestion des biens immobiliers via le site des services fiscaux.*

Une variation importante a été constatée et confirmée par les services fiscaux fin 2023. Un nouveau calcul des bases THRS devrait donc être pris en compte dans les états fiscaux de 2024. Il est recommandé de revaloriser les bases THRS à partir des bases prévisionnelles 2023 et non celles notifiées en 2023.

L'orientation fiscale 2024 sera de ne pas recourir au levier fiscal, les **taux seront inchangés par rapport à 2023.**

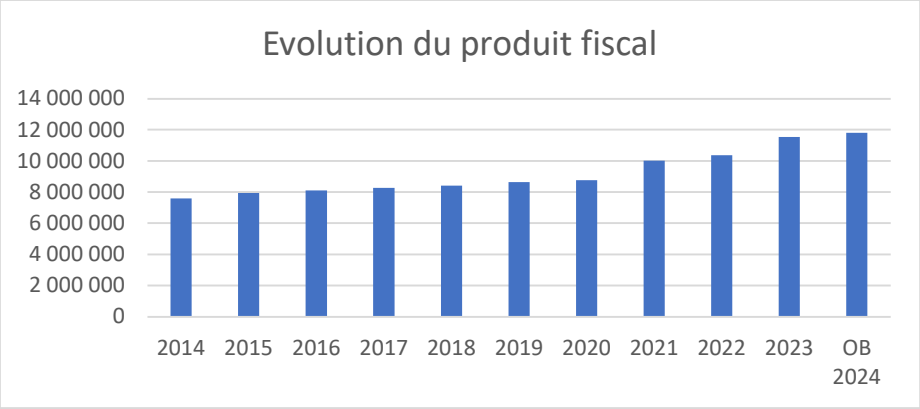

La politique d'investissements

Les priorités 2024

Le programme d'investissement 2024 s'élèverait à **3,6 millions d'euros**, hors reports 2023 estimés à 0,5M€ (cf PPI).

Les projets présentés couvrent l'ensemble des opérations d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de services publics assurées par la commune :

VALORISATION ET ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

Voirie – bâtiments – espaces verts :

- **Entretien de la voirie** et engagements de plusieurs **opérations de rénovation** de la voirie (dont la rue Claverie avec rétrécissement de la voie de circulation automobile et création d'une bande cyclable permettant de sécuriser vélos et piétons)
- Aménagements liés à la **sécurité des usagers** (renforcement du talus rue Caplane, réhabilitation de la promenade des Pyrénées, reprise d'escaliers endommagés et dangereux)
- **Faciliter les mobilités douces** par la mise à disposition de plans « metro minuto », le renforcement de la signalétique directionnelle et l'installation d'arceaux vélos
- Renforcement d'une **politique de végétalisation** des espaces publics et d'entretien des espaces verts
- **Entretien et embellissement** de l'ensemble des bâtiments communaux
- Poursuite du programme de **mise en accessibilité** des bâtiments communaux

SERVICES A LA POPULATION

Éducation

- D'importants moyens seront consacrés aux travaux **d'entretien et d'embellissement des 5 établissements scolaires**
- Projet d'**extension de la cantine** du groupe scolaire Marnières

Lien social et solidarité

- Entretien et embellissement des équipements sociaux et associatifs
- Extension du dortoir « Pirouette » de la **crèche Optimômes**
- Modernisation des **systèmes d'accès et alarme** du centre d'animation « Le Lacaou »
- **Ravalement de la façade** et travaux divers sur la maison de la petite enfance (dont réfection des toilettes)

Sports

- **Entretien et aménagements des équipements sportifs** da la commune (stades, sporting d'Este, courts de tennis, piscine, gymnases, etc)
- Installation d'**éclairages led** (Stades des Champs et Hugot)
- **Remplacement des clôtures** des courts de tennis endommagées suite aux tempêtes
- Réfection de **la peinture du trinquet** du Sporting d'Este

Culture

- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le **projet de création d'une nouvelle salle de spectacle**
- Maintien des opérations et travaux d'**entretien de sécurité nécessaires** au fonctionnement de la salle Robert de Lacaze
- Travaux de **réhabilitation de la terrasse bois** de la Guinguette
- Conception et mise en place d'une **signalétique culturelle** reliant des points d'intérêts patrimoniaux de la commune

Vie associative et Économie Sociale et Solidaire

- Exécution du budget participatif
- **Rénovations et mises aux normes** pour l'accueil du public dans les bâtiments communaux (Salle Cazaurang, Halle)
- Maintien du programme de **création/réhabilitation d'aires de jeux**

VILLE DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE

- Programme de **travaux d'économie d'énergie** sur les bâtiments municipaux dans le cadre du rapport Conseil en Orientation Energétique (COE) 2020
- Projet de **récupération des eaux pluviales** sur la cité municipale pour une réutilisation par le service des espaces verts
- Programme de **végétalisation des cours d'écoles** : achèvement des travaux de végétalisation de la cour de l'école Mairie et engagement des travaux sur l'école Lalanne maternelle

Le financement de ces investissements

Outre l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement une fois la dette en capital payée, les principales recettes prévisionnelles seraient :

- Les fonds propres Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) et les Taxes d'Aménagement (TAM) pour **416 054 €**
- Les cessions d'immobilisation pour **310 000€**
- Les subventions d'investissement et fonds de concours sollicités pour **103 800 €**

Afin de financer les 3,6 millions de dépenses d'investissement, il serait envisagé un emprunt d'équilibre d'environ 1 M€ dont le montant participe au désendettement de la commune.

Toutefois, cette ressource sera utilisée en fonction de l'affectation de résultat 2023 et du besoin réel de financement des investissements.

PROJETS	2024
PROJETS TRANSVERSAUX	**550 000 €**
ZAC Centre-Ville	75 000 €
Annuité portage TDF par EPFL	90 000 €
Études diverses	5 000 €
Rachat terrain Gabagnou (végétalisation école Mairie)	300 000 €
Démolition bâtiment vétuste « Beziou » (EPFL)	80 000 €
VALORISATION ET ENTRETIEN DU CADRE DE VIE	**1 176 150 €**
Voirie-garage	**863 150 €**
Travaux de voirie	247 000 €
Schéma directeur mobilités actives Metro Minuto - 40 000 € Arceaux / Abris vélo - 11 150 € Signalétique directionnelle - 15 000 €	66 150 €
Aménagement rue Claverie	100 000 €
Mise en sécurité talus Caplane	90 000 €
Mise en sécurité Promenade des Pyrénées	170 000 €
Eclairage public (EP) / poteaux incendie / matériel	160 000 €
Véhicules	80 000 €
Bâtiments	**203 000 €**
Bâtiments cité municipale et Mairie (étanchéité RH, radiateurs état cvil, chauffage salle de réunion, rideaux atelier mécanique, réfection abri poubelle Pyrénées Soleil)	21 500 €
Mise en sécurité escaliers (Marnières + impasse Schewtzer)	43 000 €
Outillage/ équipement divers	15 000 €
Sécurité ERP (conformité incendie)	31 500 €
Dossiers DTA amiante règlementaires	17 000 €
Qualité de l'air dans les bâtiments municipaux	5 000 €
Accessibilité des bâtiments – études (AGORA – Stade Hugot)	70 000 €
Espaces verts	**66 600 €**
Remplacement d'arbres et d'arbustes	15 000 €
Outillage / équipements divers	20 000 €
Mobilier urbain	25 000 €
SERVICES A LA POPULATION	**1 328 548 €**
Éducation	**270 000 €**
Travaux entretien établissements scolaires – cantines – mobilier	190 000 €
Plan numérique école - finalisation installation ENI + informatique	5 000 €

Agrandissement cantine GS Marnières (études MOE)	30 000 €
Réfection gazon Ecole Mairie Maternelle	45 000 €
Lien social et solidarité	**181 000 €**
Crèche Optimomes	55 500 €
Crèche Babil	5 000 €
Centre d'animation Le Lacaou	29 500 €
Maison de l'enfance	75 000 €
Jardin de Toni	4 000 €
Agora	7 000 €
CCAS	5 000 €
Sports	**223 548 €**
Eclairage Led Stades des Champs et Hugot	60 000 €
Clôtures courts de tennis + réfection tapis	65 000 €
Diverses réparations (stade GSO, local buvette pelote, parcours orientation)	9 000 €
Peinture trinquet	25 000 €
Travaux Sporting d'Este	20 000 €
Autolaveuse Sporting d'Este	26 748 €
Robot piscine	7 000 €
Remise en état boulodromes (Place F. Mitterrand et Tonkin)	10 000 €
Culture	**439 000 €**
Création d'une salle de spectacle – Etudes de maîtrise d'œuvre	300 000 €
Salle de spectacle DE LACAZE (travaux de sécurité indispensables)	64 000 €
Guinguette – rénovation terrasse bois	33 000 €
Divers travaux salles GS Lalanne (association Vocales)	17 000 €
Signalétique culturelle	15 000 €
Divers (restauration sépultures, reprise concessions)	10 000 €
Vie associative et citoyenne, ESS	**205 000 €**
Rénovation de la salle Cazaurang	60 000 €
Adaptation de la Halle pour l'accueil du public	50 000 €
Aires de jeux	80 000 €
Divers travaux salles (MCM, Villa des Violettes)	15 000 €
Etat civil – gestion des cimetières	**10 000 €**
Colombarium cimetière Californie – reprise de concessions	10 000 €

VILLE DURABLE	433 100 €
Travaux d'économie d'energie (COE 2020, interenergie, divers)	133 100 €
Cuve de récupération d'eau cité municipale	90 000 €
Étude énergies renouvelables piscine (géothermie, photovoltaïque)	15 000 €
Abri vélo école Marnières	15 000 €
Démolition locaux à la base de la chaufferie GS Lalanne Elementaire	35 000 €
Végétalisation cours d'écoles (GS Mairie et GS Lalanne)	145 000 €

Administration générale	**55 000 €**
Informatique – réseaux	5 000 €
Enveloppe imprévus	150 000 €

TOTAL GENERAL	3 642 798 €

MAQUETTE BUDGETAIRE OB 2024				
SITUATION BUDGETAIRE		BP/DM 2023	CA 2023 provisoire avant concordances	OB 2024 Sans augmentation fiscalité & intégration des résultats prévisionnels
FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
002	RESULTAT EXPLOITATION n-1	508 727	508 727	1 571 112
013	Atténuations de charges	328 300	322 175	276 500
70	Ventes & prestations de services	1 042 732	1 173 753	1 128 491
73	Impöts et taxes (AC CAPBP +FNGIR)	1 386 251	1 386 252	1 384 484
731	Fiscalité directe locale (impôts directs et autres taxes loca	12 157 116	12 465 468	12 654 027
74	Dotations, subventions & participations	2 848 399	3 166 186	3 074 024
75	Autres produits de gestion courante	215 000	222 134	231 500
77	Produits spécifiques	2 000	288 507	10 000
78	Reprise sur dépréciations actifs circulants		17 205	17 000
042	Opérations d'ordre	290 000	265 904	270 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 778 525 €	19 816 311 €	20 617 138
DEPENSES				
014	Atténuations de produits (**FPIC**) + divers	150 250	150 244	150 000
011	Charges à caractère général (tous services comm + SPL)	4 183 285	4 001 062	4 507 510
012	Charges de personnel	9 814 190	9 778 157	10 442 000
65	Autres charges de gestion courante hors subv°	570 912	416 839	564 867
65	Subventions aux associations	1 122 470	1 122 470	1 200 000
66	Charges financières	378 440	356 016	337 000
67	Charges spécifiques	7 000	5 530	6 000
68	Provision de créances douteuses	17 205	17 205	17 000
042	Opérations d'ordre	*604 000*	*874 361*	*540 000*
023	Autofinancement	1 930 773		2 852 761
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 778 525 €	16 721 884 €	20 617 138 €
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
20	Immobilisations incorporelles	2 742 600	2 493 508	3 642 798
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
204	Subvention d'Equipement versées			
	REPORTS n-1	886 522		503 158
13	Remboursement DETR Salle de spectacle	107 860	107 859	
001	DEFICIT CUMUL INVEST	1 201 986	1 201 986	1 275 048
16	Remboursement en capital dette '	1 341 700	1 333 956	1 330 000
040	Opérations d'ordre	*290 000*	*265 904*	*270 000*
041	Opérations d'ordre patrimonial		*25 064*	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		6 570 668 €	5 403 213 €	7 021 004 €
RECETTES				
10	Fonds globalisés (FCTVA et TA)	531 500	573 142	416 054
1068	AFFECTATION INVEST	1 550 570	1 550 570	1 523 443
	REPORTS n-1	537 938	562 092	254 763
13	Subventions	277 650		103 800
024	Cessions d'Immobilisations	270 000		310 000
28	Dotation aux amortissements	*604 000*	*874 361*	*540 000*
041	Opérations d'ordre patrimonial		*25 064*	
021	Autofinancement	1 930 773		2 852 761
16	Recours à l'emprunt	868 237	868 000	1 020 183
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 570 668 €	4 453 229 €	7 021 004 €
TOTAL BUDGET		25 349 193 €		27 638 142 €

DRF	17 201 377 €
RRF	18 749 026 €
Epargne brute	1 547 649 €
Epargne nette	217 649 €
Ratio de desendettement	8,1

L'analyse financière

Équilibre du budget

Comme évoqué tout le long du document, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette) et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaitre la capacité de la collectivité à investir.

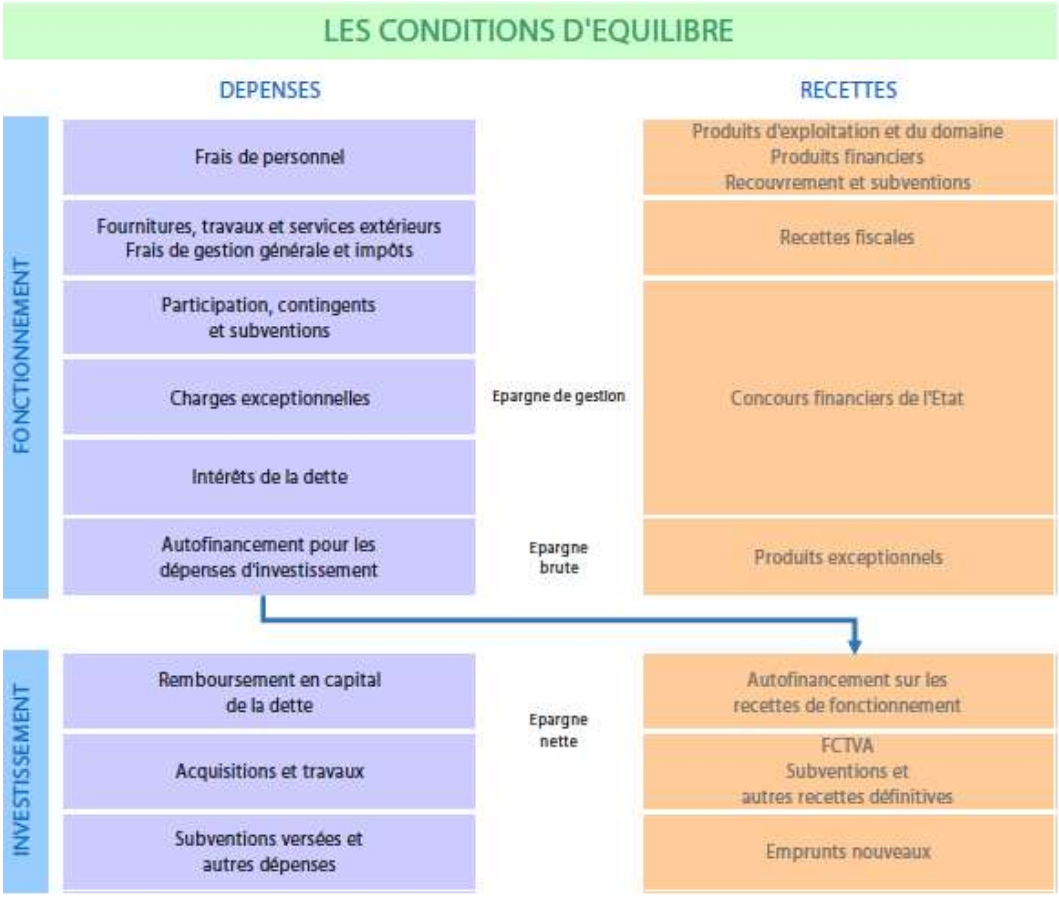

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Le tableau retrace les résultats depuis 2020 et avec les comptes provisoires de 2022 en matière de ressources et de charges de fonctionnement :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire*	OB 2024
Fiscalité drecte locale et fiscalité indirecte	10 572 603	12 079 232	12 730 670	13 851 720	14 038 511
Dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP,..)	1 497 292	1 442 507	1 412 643	1 472 616	1 499 617
Autres Dotations, subventions & participations - chapitre 74	1 879 506	1 199 717	1 285 550	1 693 570	1 574 407
Autres produits de gestion courante - chapitre 75	124 220	129 328	154 048	222 155	231 500
Ventes & prestations de services - chapitre 70	575 387	838 767	883 570	1 173 753	1 128 491
Divers et autres produits (hors produits de cessions)	305 991	313 240	371 003	322 175	276 500
Total des recettes réelles de fonctionnement	**14 954 999**	**16 002 791**	**16 837 484**	**18 735 989**	**18 749 026**
Dépenses de personnel -chapitre 012	8 809 296	9 076 215	9 452 364	9 778 157	10 442 000
Charges à caractère général - chapitre 011	2 677 296	2 954 740	3 262 564	4 001 062	4 507 510
Autres charges de gestion courante dont Subv° - chapitre 65	1 353 606	1 440 937	1 404 031	1 539 309	1 764 867
Prélèvement FPIC	154 557	146 914	146 158	150 244	150 000
Autres dépenses	44 470	48 646	20 225		
Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	**13 039 225**	**13 667 452**	**14 285 342**	**15 468 772**	**16 864 377**

Synthèse des principaux agrégats

La rétrospective/prospective financière du budget principal sur la période 2020 à OB 2024 prévisionnel fait ressortir les principales épargnes suivantes :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire*	OB 2024**
EPARGNE DE GESTION	**1 915 774**	**2 335 339**	**2 552 142**	**3 267 217**	**1 884 649**
- Intérêts de la dette	436 182	406 832	360 809	356 016	337 000
= EPARGNE BRUTE (autofinancement)	**1 479 592**	**1 928 507**	**2 191 333**	**2 911 201**	**1 547 649**
- Remboursement du capital de la dette	1 185 047	1 158 903	1 253 368	1 333 956	1 330 000
= EPARGNE NETTE	**294 545**	**769 604**	**937 965**	**1 577 245**	**217 649**

** sous toute réserve des comptes et résultats définitifs non transmis à ce jour par la DDFIP*
***hypothèses de résultat d'épargnes si le budget est exécuté à 100%*

Il est constaté que **l'épargne brute** (différence entre les ressources et les charges réelles de la collectivité) **s'améliore de manière significative en 2023 par rapport aux exercices précédents.** La gestion financière est assurée sainement puisqu'elle couvre la charge de la dette (autour de 1 million d'€ annuel) et permet de dégager un autofinancement positif permettant d'assumer une partie des projets d'investissements